Cfdt: FPA

MINI FLASH
MAI 2019

PSE AFPA
4 mois d'échanges avec la direction...

RÉSULTATS :

- **des avancées sur le Livre I (mesures d'accompagnement),**
- **mais encore beaucoup de travail pour sécuriser l'Afpa, ses centres, ses salarié-e-s.**

L'édito du Secrétaire Général

La fin de l'attente c'est pour fin mai

Nous sommes au terme des discussions qui auront permis d'améliorer substantiellement les éléments d'un plan qui nous a été présenté voilà maintenant plus de 7 mois.

La position de la CFDT pendant cette période a toujours été claire :

- **Défendre l'Afpa et ses missions au niveau de tous les acteurs de la formation.**
- **Défendre les salariés de l'Afpa dans le cadre des transformations qui étaient annoncées.**
- **Garantir la pérennité de l'Afpa et de ses missions.**

Ceci s'est traduit par une forte implication de la CFDT et une mobilisation de tous ses militants et adhérents au sein de l'intersyndicale pour porter ces positions tant que la Direction n'avait qu'un schéma réduit autour des seules économies de masse salariale et d'empreinte au sol, dictées par les tutelles.

Puis, quand la Direction a enfin proposé de traiter la totalité des éléments du plan notamment en lien avec nos incontournables sur la pérennité de l'Afpa et de ses salariés, ainsi que sur le maillage territorial, nous avons choisi la négociation dès fin janvier. C'était le seul moyen d'être partie prenante pour mettre, avec FO qui nous a rejoint en février, toute notre énergie à trouver par la discussion les moyens de limiter au maximum le nombre de licenciements contraints.

Après quatre mois d'échanges intensifs, parfois difficiles au regard de la situation de crise dans laquelle se trouve l'Afpa dans tous ses territoires, et sans omettre les tensions et les pressions diverses, nous voilà enfin arrivés au terme provisoire de ce temps indispensable de discussions.

En effet, à la fin mai, la Direction devrait être en mesure d'annoncer aux salariés les améliorations du plan initial obtenues par la CFDT et FO.

Ne nous leurrons pas, le travail ne sera pas terminé pour autant, il nous restera à finaliser, par la négociation, le travail déjà entamé sur les thèmes suivants :

- **Mise en place de mesures en vue de véritablement améliorer la qualité de vie au travail.**
- **Alternatives aux fermetures de sites en cours de finalisation, car les 11 projets initiaux ne seront pas tous intégrés dans les documents du projet amélioré (livre II).**
- **Répercussions des mobilisation locales ayant eu des influences sur les commandes de certains conseils régionaux (Ex Bourgogne/Franche-Comté, Grand Est).**
- **Nouvelles organisations des centres Afpa et leur intégration sur leur territoire.**
- **Définition des nouveaux emplois en rapport avec ces nouvelles organisations.**
- **Mesures d'accompagnement en rapport avec ces changements.**

La CFDT, dans ce contexte tendu et difficile, reste mobilisée pour participer activement et positivement à tous ces changements par la négociation et ne manquera pas de vous informer sur les avancées obtenues.

Ces informations sur le fond vont donc commencer dès la fin de ce mois de mai. Tout ceci dans le but de permettre à chaque salarié d'aborder la suite de l'année 2019 avec plus de clarté, sur son avenir, celui de l'Afpa et de la formation professionnelle.

Syndicat CFDT FPA
Tour Cityscope
3 rue Franklin
93 100 Montreuil
Tél. : 06 86 52 72 84
cfdtafpa@gmail.com
www.facebook.com/cfdtafpa

© cfdtafpa
Directeur de publication
Jean-François Guérut
Secrétaire Général

cfdtafpa.org

Cfdt: FPA

MINI FLASH
MAI 2019

avec la CFDT :

- **pour la poursuite des recherches des solutions alternatives aux fermetures de sites,**
- **pour améliorer encore les mesures d'accompagnement (PDV*, reclassements internes ou externes et ainsi éviter tout licenciement),**
- **pour entamer des négociations sur la prévention des RPS.**

Fin Mai

La fin du mois de mai sera le terme des discussions pour l'amélioration sur les mesures d'accompagnement du PDV*.

La CFDT et FO ont obtenu des avancées significatives. Notamment sur les mesures d'accompagnement (Livre I).

Mais, les solutions alternatives aux fermetures de sites doivent encore être consolidées.

**PDV : Plan de Départs Volontaires*

TRAVAILLER POUR AMÉLIORER LE PLAN, ET CRÉER DE L'ESPOIR POUR TOUS !

Plan de Départs Volontaires : Pour la CFDT ce PDV devait être amélioré en regard de la proposition initiale présentée en octobre dernier par la Direction. Les chiffres exacts (durée, montants, etc.) devraient rapidement être présentés par la Direction. Nous faisons ici le voeu que nos propositions seront retenues au maximum.

Solutions alternatives : Il reste encore du travail sur le sujet des alternatives aux fermetures des centres (38 initialement prévus : Plan de réorganisation de l'Afpa). Tout ne sera pas « bouclé » en cette fin de mois de mai. Les annonces faites (Flash avril 2019) doivent être confirmées rapidement. La CFDT appelle tous les décideurs locaux et nationaux à prendre leurs responsabilités et confirmer leurs engagements.

Qualité du travail : Le sujet est d'importance. Rappelons qu'une négociation avait démarré en 2016 lors de la création des filiales. Cela s'était soldé par un désaccord entre les Organisations Syndicales et la Direction ayant entrainé un accord unilatéral en mai 2018 et à durée limitée (1 an). Depuis, les négociations ont repris. Deux rendez-vous ont déjà été programmés et réalisés. (21 mars et 14 mai 2019).

Rappelons que pour la Cfdt il s'agit d'une thématique essentielle lorsqu'il s'agit de la réorganisation de l'Afpa (définition de nouveaux emplois, nouvelles organisations des centres) ayant des conséquences réelles sur la santé des salarié-e-s.

CE QUE LA CFDT REVENDIQUE : une prise en compte de la prévention des Risques (Psycho Sociaux) au plus proche des salarié-e-s. Les Organisations Syndicales doivent trouver une vraie place dans le processus de prévention et de traitement des RPS. Les équipes Cfdt seront donc vigilantes, dans un contexte rendu encore plus difficile par des élections professionnelles (fin d'année 2019). Ces élections, version nouvelles dispositions légales, vont bouleverser la représentation du personnel et la revoir à la baisse de façon importante.

BULLETIN D'ADHÉSION

SYNDICAT NATIONAL CFDT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES
3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL TEL : 06 86 52 72 84 CFDTAFPA@GMAIL.COM

Cfdt: FPA

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Adhérez à la CFDT Des droits en Plus

ADHÉRENT

Je soussigné ○ M ○ Mme .....adhère à la CFDT
Nom de naissance : .....
Adresse : .....
Code Postal _____ Ville : .....
Tel : _____ Portable _____
E-mail : _____@_____
Date de naissance : ...../...../.....
Établissement : ❑ EPIC ❑ filiale « Entreprise » ❑ filiale « Accès Emploi » ❑ DR ❑ DIFQ ❑ Autres
Adresse du lieu de travail :
Code Postal _____ Ville : .....
Tel : _____
Temps partiel ? : ○ non ○ oui pourcentage : .....%
Emploi : .....
Itinérant ? : ○ non ○ oui **Cadre ? : ○ non ○ oui**
Type de contrat (CDD, CDI, autre…) : .....

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. chaque adhérent a un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date : ...../...../..... **Signature de l'adhérent**

Vous pouvez « récupérer » 66% de votre cotisation : elle est déductible des impôts

MONTANT DE LA COTISATION

Salaire annuel net imposable (voir cumul du salaire de décembre dernier) : .....€
La cotisation est calculée selon la grille de cotisation disponible auprès de votre Délégué Syndical Local. La cotisation doit être mise à jour chaque année sur déclaration de l'adhérent.
Versement libre (supérieur à la grille de cotisation) : .....€

MODALITÉ DE RÉGLEMENT

Pour le paiement automatique de cotisation (PAC), le prélèvement s'effectuera le 5 du mois en début d'échéance.

Suite à la loi de finance 2013, suivant ta situation fiscale, tu pourras bénéficier d'une déduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 66%.

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI COMPLÉTEMENT, SIGNÉ, ET IMPÉRATIVEMENT ACCOMPAGNÉ D'UN RIB À : Christian Hurte
CFDT AFPA - CITYSCOPE - 3 RUE FRANKLIN - 93 100 MONTREUIL
email : gestionadherentscfdtafpa@gmail.com tel : 06 86 52 72 84 ou 01 48 70 54 59

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT CFDT FPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SYNDICAT CFDT FPA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

DÉBITEUR

Votre Nom.....

Votre Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

Identifiant créancier SEPA : FR88ZZZ254894

CRÉANCIER

Nom	CFDT
Adresse	4 BOULEVARD DE LA VILLETTE
Code postal	75955
Ville	PARIS CEDEX 19

LES COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE

IBAN |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Domiciliation : _____

BIC |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

PAIEMENT ☑ Récurrent/Répétitif ❑ Ponctuel

A : **Le :**
Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Veuillez compléter tous les champs du mandat.
Ne pas oublier de joindre votre RIB !